



MASTER

03/02/2023

UFR de Psychologie

PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

PARCOURS PEOD : PSYCHOLOGIE DE L'ÉDUCATION, ORIENTATION ET DÉVELOPPEMENT

PRÉSENTATION

Cette formation, à partir d'une spécialisation sur le développement psychologique tant socioaffectif que sociocognitif, forme aux questions centrales liées à la psychologie de l'éducation, des apprentissages, de l'orientation scolaire et professionnelle dans les différentes phases de transition que peut connaître l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte.

Au cours du cursus de formation, une attention particulière est portée aux publics confrontés à des difficultés d'apprentissage, d'orientation et d'insertion scolaires et professionnelles liées à des problématiques et/ou situations spécifiques (handicap, désocialisation, décrochage scolaire, élèves à besoins particuliers incluant les élèves hauts potentiels intellectuel, etc.). Une place importante est donnée à la formation aux différentes techniques (épreuves d'efficience intellectuelle, tests projectifs thématiques et structuraux, écrits du psychologue et entretiens) nécessaires à la réalisation d'un examen psychologique et à l'aide à la construction de projets personnels ou d'orientation scolaire et professionnelle.

L'acquisition des principes méthodologiques et éthiques de la recherche et de l'intervention sur le terrain constituent également un des fondements du parcours PEOD. Pour cela, la formation s'appuie sur des enseignants-chercheurs spécialistes de ces problématiques et sur des psychologues-praticiens spécialisés dans la prise en charge des enfants, adolescents et/ou jeunes adultes.

Le programme de formation conjugue différentes modalités pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés, retour d'expériences, études de cas, mises en situation, analyse de pratiques, exposés, tutorat, formation-action et séminaires. Ce programme est décliné durant les deux années avec une progressivité des enseignements, de l'apport de connaissances à l'analyse de situations professionnelles et la mise en œuvre des savoirs et savoir-faire acquis sur le terrain. La formation met en œuvre une organisation pédagogique en alternance sur l'année (cours / stage de septembre à juin) afin de permettre aux étudiants de réaliser en stages des prises en charge longues sur l'année universitaire. Les mémoires et les stages à réaliser sont suivis par des enseignants-référents.

Le lien avec les praticiens et les structures d'emploi est développé tout au long du parcours que ce soit par des interventions de professionnels dans le master, par leur participation au conseil de perfectionnement, ou par l'accueil des étudiants en stage et la réalisation d'une étude répondant à une problématique de terrain.



Stages

En Master 1, le **stage de pré-professionnalisation (200h)** constitue un stage d'initiation au métier de psychologue. Il doit être réalisé sous la supervision d'un psychologue-praticien dans un établissement public ou privé spécialisé accueillant des enfants ou adolescents. Il peut s'effectuer tout au long de l'année. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage.

En Master 2, le **stage professionnalisant (500h)** vise l'intégration progressive par les étudiants de leur statut professionnel à venir par des mises en situation concrètes relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue. Il peut s'effectuer dans tous les organismes en charge d'enfants, d'adolescents ou jeunes adultes à l'exception de ceux relevant de l'exercice en libéral. Il doit être réalisé sous la supervision d'un psychologue-praticien en alternance avec les enseignements les lundi, mardi, mercredi tout au long de l'année universitaire.

En M1 ou M2 (au choix) un **stage de perfectionnement (100h)** permet d'approfondir l'exercice du métier de psychologue dans un autre organisme que ceux relatifs aux stages de pré-professionnalisation et de professionnalisation. Il peut être réalisé dans une institution qui n'a pas de psychologue.

Les structures d'accueil, quelle que soit l'année sont : des lieux et organismes d'éducation ou de formation comme l'école (Education Nationale : Rased, CIO, Scuio-IP) et des institutions partenaires (SESSAD, CMP, ITEP, MECS...)

CONDITIONS D'ACCÈS

La formation est ouverte aux titulaires de la Licence de psychologie ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.

L'accès à la première année se fait **sur dossier et entretien**.

Le dépôt des candidatures s'effectue sur le portail **MON MASTER** :

www.monmaster.gouv.fr



“ LES ENSEIGNEMENTS

1^E ANNÉE

Semestre 7			ECTS	HEURES
▶ UE 701	PY0K701T	Socialisation et développement de la personne	6	25
▶ UE 702	PY0K702T	Psychopathologie et démarches cliniques	10	50
▶ UE 703	PY0K703T	Introduction à la psychologie de l'orientation	4	25
▶ UE 704	PY0K704T	Formation à la recherche et Epistémologie	4	25
▶ UE 705	PY0K705T	Stage : connaissance des terrains professionnels	3	25
▶ UE 706		Langue vivante ou option	3	25

Semestre 8			ECTS	HEURES
▶ UE 801	PY0K801T	Mémoire	8	
▶ UE 802	PY0K802T	L'évaluation psychologique : outils et pratiques	6	50
▶ UE 803	PY0K803T	Transitions et problématiques de l'éducation	3	25
▶ UE 804	PY0K804T	Méthodes qualitatives et quantitatives	4	25
▶ UE 805	PY0K805T	Stage : méthodes et techniques à visées professionnelles	3	25
▶ UE 806	au choix :	Actualités de la psychologie : regards croisés Approches développementales de l'entretien clinique Spécificités de l'intervention auprès de l'enfant et de l'adolescent	3	25
▶ UE 807	PY0K807T	Langage, pensée, apprentissages	3	25

2^E ANNÉE

Semestre 9			ECTS	HEURES
▶ UE 901	PY0K901T	Accompagnement et prise en charge des publics spécifiques	6	75
▶ UE 902	PY0K902T	Bilans psychologiques et méthodes d'entretiens	10	100
▶ UE 903	PY0K903T	Ethique et déontologie	4	25
▶ UE 904	PY0K904T	La pratique du psychologue de l'éducation	4	25
▶ UE 905	PY0K905T	Dynamiques institutionnelles et insertion sociale	3	25
▶ UE 906	PY0K906T	Préparation au concours PsyEN	3	25

Semestre 10			ECTS	HEURES
▶ UE 1001	PY0K111T	Mémoire et rapport de stage	19	
▶ UE 1002	PY0A112T	Recherche action et interventions sociales	4	25
▶ UE 1003	PY0K113T	Approches psychologiques des situations d'apprentissage	4	25
▶ UE 1004	PY0K114T	Analyse des pratiques et supervision	3	25

📦 ET APRÈS ?

Le parcours PEOD valide une formation professionnalisante de haut niveau donnant accès au titre de psychologue, tel que le définit la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, publiée au JO du 26 juillet 1985.

Il vise à former des psychologues spécialisé-e-s dans les domaines de l'éducation et de l'orientation, soit dans des domaines d'activités qui relèvent de la nomenclature des spécialités de formation suivantes : NSF 124 (psychologie), NSF 333 (enseignement-formation), NSF 415 (développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles). Ces professionnels sont en mesure, quel que soit le public concerné, de répondre à partir d'une spécialisation sur le développement psychologique à des besoins :

- ▶ d'accompagnement psychopédagogique dans les transitions éducatives, les apprentissages et la réussite des parcours scolaires
- ▶ de conseil en orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

▶ Pour en savoir plus sur les possibilités de poursuites d'études ou d'insertion :

— Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle : scuio-ip@univ-tlse2.fr

Structures employeuses

- ▶ organismes d'éducation ou de formation : Education Nationale – Rased - C.I.O - Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle - SCUIO-IP (Psychologue Education Nationale EDA ou EDO, contractuels ou titulaires après concours);
- ▶ services au conseil en évolution personnelle dans des structures locales, régionales (Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire ...);
- ▶ dans le secteur médico-éducatif, éducation spécialisée : avec des débouchés dans des établissements accueillants des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés dont l'expression perturbe la socialisation et l'accès aux apprentissages tels que les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les Instituts médico-éducatifs (IME), les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP), les Services d'Education et de Soins à Domicile (SESSAD), etc.

